REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

42ème Rallye Régional P.E.A du 14 Juillet

Coupe de France des Rallyes - Coefficient 2

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 31-965
du 27/03/2025

Parution du règlement :	Lundi 05 Mai 2025
Ouverture des engagements :	Lundi 05 Mai 2025
Clôture des engagements :	Lundi 30 Juin 2025 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 05 Juillet 2025
Date et horaires des reconnaissances :	Samedi 05 Juillet 2025 **ANNULE** Dimanche 06 Juillet 2025 de 9h00 à 1200 et 14h00 à 18h00 Dimanche 13 Juillet 2025 de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vérifications administratives et techniques le :	Dimanche 13 Juillet 2025 de 15h00 à 20h00
Lieu :	Place de la Mairie - 70280 RADDON et CHAPENDU
Heure de mise en place du parc de départ le :	Dimanche 13 Juillet 2025 de 15h00 à 20h00
Lieu :	Parking Com de Com - 70280 RADDON et CHAPENDU
1ère réunion des commissaires sportifs le :	Dimanche 13 Juillet 2025 à 19h00
Lieu :	Préau de l'école - 70280 RADDON et CHAPENDU
Publication des équipages admis au départ et Ordre et heures de départ de la 1ère étape le :	Dimanche 13 Juillet 2025 à 20h30
Lieu :	Panneau d'affichage - Place de la Mairie 70280 RADDON et CHAPENDU
Briefing des pilotes :	Ecrit distribué aux vérifications administratives
Départ 1ère étape le :	Lundi 14 Juillet 2025 à 8h00 (1ère VHC)
Lieu :	Place de la Mairie - 70280 RADDON et CHAPENDU
Arrivée de la 1ère étape :	Lundi 14 Juillet 2025 à 17h08 (1ère VHC)
Lieu :	Parking Com de Com - 70280 RADDON et CHAPENDU
Publication des résultats partiels de la 1ère étape :	Lundi 14 Juillet 2025 à 20h00
Arrivée du rallye :	Lundi 14 Juillet 2025
Lieu :	Place de la Mairie - 70280 RADDON et CHAPENDU

Vérification finale le :	Lundi 14 Juillet 2025
Lieu :	Garage Ford RPA Automobiles à FROIDECONCHE
Taux horaire de la main d'œuvre :	60€ TTC

Publication des résultats finaux provisoires du rallye le :	Lundi 14 Juillet 2025 - 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
Lieu :	Panneau d'affichage - Place de la Mairie 70280 RADDON et CHAPENDU

Remise des prix le :	Lundi 14 Juillet 2025 – 20h30
Lieu :	Place de la Mairie - 70280 RADDON et CHAPENDU

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 42ème Rallye Régional PEA du 14 Juillet en qualité d'organisateur administratif et technique, épreuve prévue les 13 et 14 Juillet 2025.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 27/03/2025 sous le N°31 et par la FFSA sous le permis d'organiser N°265 en date du 27/03/2025

Comité d'organisation

Président :	Alexandre CHAMAGNE
Membres :	Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA Luronne – 1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Adresse mail :	asa.luronne@orange.fr
Permanence du rallye lieu :	Préau de l'école – 70280 RADDON et CHAPENDU
Date, horaire :	Dimanche 13 Juillet 2025 de 14h00 à 21h00 Lundi 14 Juillet 2025 de 5h30 à 20h00

Organisateur technique

Nom :	ASA Luronne
Adresse :	1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs		Claude CONDAMIN	122813 / 0314
Commissaires Sportifs		François BRESSON	47951 / 0409
		Jean Pierre SIMON	2746 / 0409
		Sabine JEDREK (stg)	317059 / 0409
Directeur de Course :	PC	Hubert BENOIT	3617 / 0411
Directeur de Course Adjoint :	PC	Maryse DOREY	3123 / 0445
Directeur de Course :	VHC/VHRS PC	Daniel BLANQUIN	1940 / 0308

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES :			
	ES.1 au PC	Christophe GALLAIRE	242385 / 0314
	ES.2 au PC	Delphine NASAZZI	11063 / 0314
Adjoints à la Direction de Course délégués à :			
	ES.1 Départ	Jean Christophe OUDIN	236865 / 0314
	ES.1 Adjoint	Olivier DEVAUX	1751 / 0414
Médecin Chef & Départ ES.1		Eliane BRETL	348380 / 0409
Chronométreur :	Départ ES.1	Sylvie FAIVRE	11039 / 0421
	Arrivée ES.1	Bernard AUBERT	242742 / 0409
	(Stagiaire)	Baptiste EPENOY	33083 / 0409
Adjoints à la Direction de Course délégués à :			
	ES.2 Départ	Martial PEUGEOT	44346 / 0411
	ES.2 Stagiaire	Jonathan PONT	16429 / 0411
Médecin Départ ES.2		Julie CHENUT	348377 / 0409
Chronométreur :	Départ ES.2	Jean Marie TSCHOFFEN	1968 / 0411
	Arrivée ES.2	Typhanie ADAM	313947 / 0409
		Martial MILLET	252900 / 0323
Commissaire Technique Responsable VHC / VHRS :		Serge BULLIER	19678 / 0409
Commissaire Technique Responsable MODERNE :		Michel PETETIN	217737 / 0409
Commissaires Techniques :		Daniel HAEFFELIN	12679 / 0322
		Denis DERCHE	33547 / 0314
		Jean François GERARD	323556 / 0408
Commissaire Technique Stagiaire :		Arnaud CATELIN	353737 / 0408
Chargés des Relations avec les Concurrents :		Monique FRANCE	29181 / 0409
		Regis LEGROS	126767 / 0315
Chargé des Relations avec la Presse :		Alexandre CHAMAGNE	157520 / 0409
Responsable des Commissaires :		Séverine HERBET	242748 / 0409
Voiture Tricolore :		Jean Marc DELOY	6830 / 0409
Voiture Autorité :		Alexandre CHAMAGNE	157520 / 0409
Voiture Info / Sono :		Stéphane GRILLOT	188726 / 0409
Voiture Balai :		François NASAZZI	11062 / 0314
Speaker :		Stéphane GRILLOT	188726 / 0409
Classement :		David GUIBLAIN	134494 / 0418
		Michèle GUIBLAIN	163636 / 0418

1.2P. ELIGIBILITE

Le 42ème Rallye Régional PEA du 14 Juillet compte pour la Coupe de France des rallyes 2025 coefficient 2, les challenges de la ligue du sport automobile BFC 2025, les challenges STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 42ème Rallye Régional PEA du 14 Juillet doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 30 Juin 2025 à minuit.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum (120 moderne + 10 VHC + 20 VHRS)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 335 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 315 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 290 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 670 €

Dont 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

- Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail (cf.voir plan) dans le Road-Book, aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sans avoir eu l'autorisation des propriétaires.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 42ème Rallye Régional PEA du 14 Juillet représente un parcours de **113,2 Kms**
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,9 Km**.
Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 / 5 : SAINT BRESSON de 7,3 Kms**
ES - 2 / 4 / 6 : MAGNIVRAY de 6 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3
Les reconnaissances auront lieu : Samedi 05 Juillet 2025 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Dimanche 06 Juillet 2025 de 9h00 à 1200 et 14h00 à 18h00
Dimanche 13 Juillet 2025 de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Le carnet d'itinéraire (Road-Book) est à retirer les Samedi 05, Dimanche 06 et 13 Juillet 2024 dès 9h00 à l'Auberge LE RADDON située Route de Fougerolles - RD18 à RADDON et CHAPENDU.

6.3. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Toutes les informations destinées aux concurrents durant l'épreuve seront affichées au tableau d'affichage situé dans le parc fermé et de regroupement.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX :

		1er	2ème	3ème	4ème	5ème
SCRATCH		320€	220€	130€	80€	50€
CLASSES :	Plus de 15 partants	280€	220€	150€	100€	60€
	De 12 à 15 partants	280€	180€	120€	70€	
	De 8 à 11 partants	280€	160€	90€		
	De 5 à 7 partants	260€	120€			
	De 1 à 4 partants	220€	(140€ si moins de 3 partants)			
EQUIPAGE FEMININ :		200€				
Si moins de 3 partantes :		100€				

Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.
Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.
Le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.
Trois commissaires seront récompensés (coupes).
La remise des prix se déroulera après le rallye le Lundi 14 Juillet 2025, Place de la Mairie, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé.
Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK « ASA LURONNE » OU

www.asa-luronne.fr

RALLYE MODERNE